



Sommaire



EDITO p.1et2
de Stéphane
KERGOURLAY
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Sciences de la mer : défi mondial...	
C.Dumont Guhurp.3
Rapport « une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées » et oser la confiance...	
S.Kergourlayp.3/4
Orientations budgétaires 2026	
JL.Peltierp.4/5
Achats responsables...	
S.Kergourlayp.5/6
Carte pluriannuelle des formations professionnelles...	
M.Francombep.6

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
contact@cgt-bretagne.fr
Tél. 02 99 65 45 90

Directeur de la publication :
Alain LE CORRE
Bimensuel - 0,15€

SPECIAL CESER

Séance plénière du 1^{er} décembre 2025

La recherche océanique, rencontre de 2 biens communs, joue un rôle majeur de l'état déconcentré en Bretagne, malgré la précarisation des personnels et des financements trop faibles.

Sans doute pour lutter contre les risques psycho-sociaux des agents, l'Etat fait jouer un établissement public contre un autre pour le déloger à court terme, sans planifier d'investissements mutualisés ni anticiper le besoin de locaux scientifiques : pour répondre aux besoins sociaux des populations, nous avons pourtant besoin de connaissance sur 71% de notre planète bleue afin de la respecter et permettre aux générations futures de s'y épanouir.

D'éviter la fin du monde à permettre la fin de 2026, l'Exécutif Régional présente ses orientations budgétaires pour l'an prochain : « Depuis 2 ans, la cure d'austérité imposée par l'Etat met à l'épreuve la stratégie budgétaire » du Conseil Régional. La levée de bouclier des patronats, du Medef au lobby agricole, contre le Versement Mobilité Régional et Rural, voté en juin pour une mise en œuvre au 1er janvier 2026, a lieu sans prise en compte du niveau de service Breizhgo ou TGV 250 km après Rennes. Les particularités bretonnes sont niées comme la continuité territoriale vers les îles (une seule sans pont en Pays de Loire citée en exemple, aucune habitée en permanence en Normandie).

Par contre, le plus grand flou règne pour les dépenses de fonctionnement, excepté la réduction de l'effectif permanent & temporaire de la Région, une augmentation très réduite de la masse salariale comme du budget mobilités. Plus de la moitié des autres dépenses de fonctionnement (hors intérêt de la dette, culture, sport et langues régionales) doit baisser de 4,3 % sans autre précision ! Pire, nous apprenons en séance, après vote de l'avoir, la suppression de 230 places de formation d'infirmier.e.s, après suppression annoncée de leur financement par l'Etat : il était nécessaire de se mobiliser le 2 décembre pour une Loi de Finances à la hauteur des besoins de la population, comme il sera nécessaire de le faire pour le financement de la Santé et des Services Publics !

Le budget d'investissement serait maintenu, notamment pour les mobilités, à l'exception d'une légère baisse pour les lycées publics...

Le Conseil Régional a adopté en octobre une délibération sur la décentralisation, sans saisine préalable du CESER : alors que les gouvernements depuis des décennies attribuent des compétences aux collectivités locales sans les recettes au niveau de dynamique des dépenses liées, multiplient les cadeaux fiscaux aux plus riches (prélèvement forfaitaire à taux fixe sur les dividendes au lieu d'un impôt progressif, fin de l'ISF,...) et aux entreprises (ancienne taxe professionnelle, ristournes URSSAF,...), Lecornu baisse encore après Bayrou et ses prédécesseurs les dotations aux régions et autres collectivités locales. Difficile (voire naïf ?) de lui faire confiance pour lutter en région pour l'industrialisation, l'aménagement du territoire et contre les inégalités qui sont amplifiées au niveau national par de plus grands cadeaux encore (exonérations, niches fiscales,...).

A l'avis sur la politique SPASER (achats publics socialement et écologiquement responsables), la CGT fait remarquer qu'il est temps, 80 ans après la Constitution de 1946 proclamant l'égalité en Droit de la Femme et de l'Homme, 53 ans après la loi de 1972 sur l'égalité salariale femme homme, d'aller au-delà de clauses en FAVEUR de l'égalité femme homme. Là encore, l'Etat Républicain, au lieu de faire appliquer la loi, se cache derrière un index pour se dire de manière incantatoire en action.

Le meilleur reste pour la fin avec la carte pluriannuelle des formations professionnelles sous statut scolaire : si dans la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales chère à la Région, un quadripartisme (Etat Région Organisations Syndicales de Salariés & Associations Patronales) existe pour la valider, force est de constater que les fermetures sont signifiées aux personnels concernés avant la séance du Comité Régional Emploi Formation Professionnelle (CREFOP).

Loin de réflexes hérités visant à garder à tout prix la même carte des formations professionnelles sous statut scolaire, il s'agit pour la CGT de défendre des formations soutenues entre autres par de futurs employeurs (ordre des géomètres,...), les Organisations Syndicales et de Parents d'élèves, situées pour certaines en Quartier Prioritaire de la Ville, pour d'autres en ruralité, répondant à une orientation choisie par les élèves.

Qualifier nos jeunes (ainsi que nos moins jeunes par la formation continue dont les crédits d'Etat baissent aussi) permet d'améliorer considérablement leur insertion professionnelle et leur rémunération : les non diplômés forment toujours 8 à 9% d'une génération de jeunes Bretons (CEREQ Etudes 50), mais près de 19% des jeunes ni en Emploi ni en Etudes ni en Formation (NEET en Anglais), suivant l'INSEE en 2020 sur le site DREETS : deux fois plus de malchance d'être à l'écart du travail et de ses revenus ! c'est la double peine d' « une fermeture (de classe) pour une ouverture », dans une région où, jusqu'en 2026, la population lycéenne augmente avant de se stabiliser en 2027 (INSEE Analyses Bretagne 130 figure 1) et où l'austérité gouvernementale se traduit d'ores et déjà par un recul des nouvelles entrées en apprentissage (donc un nouveau besoin de formations scolaires pour conserver le même taux de non diplômés). Impulser la grande ambition de donner à chacune et à chacun une qualification pour débuter sa vie active constitue une de nos revendications concrètes .



La CGT Bretagne
vous présente ses
meilleurs vœux
pour une année de
progrès social,
de justice et de solidarité

Sciences de la mer : défi mondial, atout majeur pour la Bretagne



Intervention de Christelle DUMONT-GUHUR

Pour la CGT, la recherche est un bien commun. Pour la CGT, l'océan est un bien commun.

La recherche est fondamentale, la défendre est essentiel, en prendre conscience c'est permettre de remettre du sens et de la sérénité dans les métiers, c'est défendre l'avenir.

Chaque jour, les scientifiques documentent l'état critique des océans: réchauffement et acidification des eaux, désoxygénéation, élévation du niveau des mers, effondrement de la biodiversité marine, prolifération des zones mortes, accumulation de plastiques. Les océans, qui couvrent 71% de notre planète, absorbent 90% de l'excès de chaleur du réchauffement climatique et un quart du CO₂ émis. Ils sont au cœur du système climatique global et nourrissent plus de trois milliards de personnes. L'océan est un bien commun vital à la survie de l'humanité qui attise les appétits capitalistes et guerriers car c'est un lieu à la fois source de richesses, voie de communication et lieu de pouvoir.

Pour la CGT, la plus grande urgence pour les océans est la réponse aux besoins sociaux des populations dans l'exigence d'un développement humain durable et le respect de la nature. Pour y répondre les sciences de la mer sont vitales et la CGT préconise que les connaissances scientifiques sur les océans soient développées en vue de protéger les milieux marins, pas d'optimiser leur exploitation.

La façade NAMO regroupe ainsi 36 % [1] des unités de recherche française civile et militaire en science de la mer dont 75% se trouvent en Bretagne

faisant de la région une place forte d'influence en recherche marine française. Malgré cette belle place, pour la CGT, la recherche marine va mal, comme l'ensemble de la recherche française.

La faiblesse des moyens (financiers et humains), la précarité endémique, les modes de financement de plus en plus axés sur les Appels A Projets (AAP), la complexité introduite dans l'organisation de la recherche y sont pour beaucoup.

Aujourd'hui, sur le territoire breton, les organismes publics, opérateurs et agences du secteur (EPST, Universités, EPIC (Ifremer), EPA (Shom, Ofb, Cerema ...)), sont de plus en plus confrontés à des budgets propres de plus en plus faibles, à des réductions drastiques d'effectifs et à la mise en place de financements précaires de plus en plus orientés sur des projets de court terme, dont les priorités sont le plus souvent définies par le marché, voire la remise en question de leur survie comme le CEREMA. La CGT regrette qu'au moment de la conclusion de cet avis, l'Etat Républicain fasse jouer des querelles entre organismes publics sur l'arrêt de partage de locaux au lieu d'anticiper et planifier des investissements mutualisés et des coopérations scientifiques d'utilisation d'équipements².

Dans le secteur public, il s'agit d'urgence de résorber la précarité explosive, d'envisager un retour concerté à des conditions de travail s'appuyant sur des collectifs de travail, d'améliorer les conditions d'embauche des jeunes diplômés, de payer les personnels au juste prix et non au prix le plus juste et d'optimiser les déroulements de carrières.

Pour la CGT, la recherche publique en sciences marines doit disposer des meilleurs atouts pour construire l'avenir.

Dans le secteur privé, il s'agit de revoir en profondeur tout le système d'interface recherche publique-recherche privée pour des conditions de transfert profitables à tous, de refonder rapidement tout le système d'incitations et d'aides publiques à la recherche pour les entreprises, de développer une culture de recherche dans l'ensemble du tissu industriel par l'embauche massive de docteurs. Pour la CGT, les entreprises doivent dépenser plus pour la recherche. Leur sous-investissement est un handicap dont l'économie du pays souffre.

Pour la CGT, il s'agit de garantir un terreau fertile pour la recherche publique en science marines émancipateur et accessible au plus grand nombre, d'octroyer des pouvoirs nouveaux aux salariés et à la société civile, de donner le libre accès aux produits et aux données de la recherche, de permettre la démocratisation des savoirs et des choix. Notre société a besoin d'une autre politique de recherche pour avancer vers son avenir, en restant maîtresse de ces choix, lucide et fraternelle dans son effort pour trouver les moyens d'habiter la terre en restaurant et respectant les grands équilibres aujourd'hui menacés.

[1] https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_1_sfm_namo_2_cle0e538b.pdf

2 <https://www.ouest-france.fr/mer/info-ouest-france-lifremer-somme-de-liberer-les-ocaux-des-stations-de-concarneau-et-dinar-d-424c15a2-8d8f-11f0-b721-b06ecd26fdb1>

Pistes d'évolutions du rapport « une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées » et Oser la confiance dans les territoires



Intervention de Stéphane KERGOURLAY

Impossible pour la CGT de passer sous silence le contexte dans lequel ce nouvel avis du CESER est rendu. D'abord politique, avec une loi annoncée pour 2026, avant les échéances municipales ce qui prête à sourire tant ce sujet est sensible, les renoncements multiples, à fortiori du

chef de l'Etat et enfin parce que d'aucun ne contestera que le chaos politique actuel ne saurait être le prélude à l'aboutissement d'une telle réforme... Tout d'abord pour la CGT, cette nouvelle contribution du Conseil régional aurait dû faire l'objet d'une saisine du CESER ceci, compte tenu

du travail d'analyse et d'appréciation qu'il a déjà fourni en s'appuyant sur la légitimité de la société civile organisée, dans toutes ses composantes.

Ensuite, comme évoqué précédemment, personne n'a oublié les multiples renoncements sur le sujet de l'actuel locataire de l'Elysée notamment après le discours de Quimper en 2018... C'est une litote que d'affirmer que le président est allergique à toute idée de partage du pouvoir.. Il semble que dans un premier temps, l'objectif soit d'abord d'en redonner un peu plus aux préfets de régions notamment pour lui donner un rôle de manager des services en régions...

Le contexte budgétaire actuel tant au niveau national que local, créé de toute pièce par des décennies de privation de recettes au niveau de l'Etat, en multipliant les cadeaux fiscaux à une minorité d'ultra riche et d'aides et exonérations diverses aux entreprises, prend le contre-pied même d'un nouvel acte de «décentralisation». Outre sa fragilité dans la situation politique actuelle, il ne pourra avoir d'effet perceptible dans un contexte de baisse continue des dotations aux collectivités et in fine d'une augmentation sensible de la fiscalité locale. Pour prendre les choses dans le bon ordre sans

réforme fiscale d'ampleur, quels seront les leviers d'actions des collectivités locales ?

Lors de la publication de l'avis du CESER en 2023 concernant le dossier « Pour une Bretagne autonome dans une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées » la CGT interrogeait sur la finalité d'un nouvel acte de décentralisation. Est-il effectivement à envisager parce qu'améliorant la vie des plus humbles et pour mettre un vrai coup d'arrêt aux injustices et inégalités terribles entre le Capital et le travail ou alors financer par le biais des collectivités locales les financiers de tous ordres et les grands groupes ? ».

Pour la CGT, cela repose notamment la nécessité d'avoir un débat tant sur la création et le partage des richesses, que sur la nécessité d'une réforme fiscale juste qui réintroduise notamment une réelle progressivité et mette un terme au mitage du système actuel, qui taxe enfin davantage les revenus du capital que ceux du travail et qui permette aux collectivités et singulièrement les régions de retrouver une part de recettes dynamiques ! Nous en sommes très

loin malheureusement !

La France est aujourd'hui dirigée comme une entreprise et l'on voit le carnage, à tous les niveaux que cela est en train de produire. Certains conduisent les politiques publiques comme l'on conduit les affaires : c'est tout simplement inacceptable !

Jamais les clivages au sein de la population française n'ont été aussi marqués sous la cinquième république et jamais le climat n'a été aussi délétère et c'est un trait de notre époque malheureusement tous les coups et amalgames sont permis !

Qui aurait pu croire notre démocratie aussi fragile ? De ce point de vue, la séquence du printemps dernier concernant l'avenir des CESER a été révélatrice des intentions des uns et des autres : oser la démocratie a toujours effrayé !

La CGT a pris et continuera de prendre ses responsabilités pour faire vivre les valeurs de solidarité, de partage et d'émancipations ! La CGT en appelle au bon sens des élus régionaux quant à la nécessaire consultation des bretonnes et bretons dans toute leur diversité sur ces enjeux d'avenir en commun!

Orientations budgétaires 2026

Intervention de Jean Luc PELTIER



La présentation des orientations budgétaires 2026 confirme à nouveau l'analyse que porte la CGT sur le contexte inédit à bien des égards dans lequel se trouve notre pays. Sans revenir sur les raisons de cette situation dont d'aucun contestera qu'elle soit pour une large part de la responsabilité du locataire de l'Elysée, elle est aussi et surtout le choix de la politique économique de l'offre qui profite à une minorité d'ultra riches et soutien le désengagement progressif des entreprises du financement du modèle social français. Ainsi la CGT constate que ce sont malheureusement les salariés, retraités et privés d'emplois sur qui reposent largement l'effort budgétaire, déjà largement mis à contribution par une politique fiscale qui consiste à prendre aux plus pauvres pour faire prospérer les plus riches de ce pays ; le débat sur la taxe Zucman est de ce point de vue révélateur du dogmatisme de nos gouvernants et d'une grande partie du patronat dont les arguments ne sont plus entendus que par celles et ceux qui bénéficient des priviléges que leur octroie le système fiscal français au mépris du

principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt...

Le tarissement des recettes de l'Etat et in fine des collectivités, orchestré par les néo-libéraux de tous bords, visent aussi à contraindre l'ensemble de l'action publique afin notamment de privatiser des compétences sur lesquelles lorgnent les financiers. L'exemple du secteur de la santé est particulièrement révélateur avec une privatisation rampante de toutes ses activités et de son financement aux bénéfices des assurances et de la soi-disant mutualité à lucrativité limitée...

La remise en cause des mécanismes de redistribution participe largement de l'accroissement des inégalités sociales qui ne cessent de se creuser et la Bretagne, où la moyenne des salaires est parmi les plus basse de France, n'est pas épargnée. La CGT rappelle que, sans solidarité redistributive, 17,4% des ménages bretons pourraient être considérés comme pauvres... Plus globalement selon l'INSEE, environ 11,5 % de bretonnes et bretons vivent en dessous du seuil de pauvreté, un taux certes en deçà du niveau national mais largement dû au niveau de vie

des habitants des communes littorales... Encore ce taux ne concerne que ceux vivant en ménage ordinaire, ne comptant pas les SDF, celles et ceux vivant à l'année en camping, dans leur voiture ou dans un habitat des plus précaire, ou encore vivant en collectivité comme les foyers de jeunes travailleurs ou autres , ainsi qu'en EHPAD! L'INSEE majore alors de 10 % le nombre de pauvres. Cette brève description met aussi en exergue les fortes disparités territoriales bien réelles en Bretagne singulièrement en termes de partage des richesses mais aussi d'accès aux services publics quels qu'ils soient. Le slogan d'une « Bretagne où il fait bon vivre » risque de devenir une incantation si d'aventure le cap budgétaire imposé par l'Etat est maintenu...

Dans ce contexte, la CGT approuve les propos de cet avis concernant la feuille de route environnementale régionale. Toutes les actions à sa faveur sont évidemment compromises sous les effets des baisses des dotations et notamment sur le budget de fonctionnement.

Nos inquiétudes sont bien réelles quant à la capacité de la région à maintenir ses ambitions en matière de transition tout comme la conduite de la BreizhCop pour laquelle la CGT se demande s'il y a encore un pilote dans l'avion... La question des mobilités retient aussi notre attention et notamment la mise en œuvre du versement mobilité rural et régional qui permet, comme le souligne l'avis, de donner une bouffée d'air au Conseil régional de l'ordre de 30 millions d'euros. La CGT appelle à dépasser les postures concernant une taxe qui ne concerne que 5% des entreprises et dont les recettes pour moitié proviendront des collectivités publiques... Pour celles et ceux frappés d'amnésie, la CGT rappelle que depuis 2019 le seuil d'assujettissement des entreprises au versement mobilité est passé de 9 à 11 salariés faisant perdre la bagatelle de 50 millions par an au financement national des mobilités décarbonées...

Concernant la politique régionale en soutien à l'apprentissage des langues bretonnes, la CGT s'interroge sur le niveau d'engagement financier de la

Région, largement relayé par la presse régionale, tout comme des autres collectivités ceci en regard des efforts budgétaires demandés par l'éducation nationale à l'ensemble des établissements publics ces dernières années. La CGT dénonce, à cette occasion, la nouvelle baisse du nombre d'enseignants estimée à environ 4000 postes au budget 2026...

Dans ses orientations budgétaires, le Conseil régional réaffirme ses projets d'investissements et son engagement vers la recherche de plus de cohésion dans son organisation et entre les

territoires. La CGT ne peut que soutenir cette démarche mais à la condition de refaire de la Breizhcop, le fil conducteur des politiques régionales. Cela nécessite évidemment de réinterroger l'efficience et l'efficacité des politiques menées à la faveur de l'emploi et le niveau du soutien financier actuel accordé aux entreprises, sans contrepartie sans aucune évaluation réelle et sérieuse et financièrement insoutenable. La CGT rappelle, une fois de plus, que les cotisations sociales dont sont exonérées les entreprises pour des salaires allant jusqu'à 3 fois le smic, compensées à hauteur de 75 milliards dans le budget de l'Etat, ne sont pas des taxes et encore moins des charges mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale et donc de notre vivre ensemble : cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins !

Comme le souligne l'avis du CESER, on ne peut donc que s'inquiéter des conséquences de cette contrainte exercée ces dernières années sur l'action publique et cela interroge bien évidemment sur :

- la capacité à maintenir le cap régional en matière de transitions en réponse aux défis auxquels nous sommes confrontés dont l'accélération du changement climatique et à ses conséquences notamment financières ;
- la réponse aux enjeux de l'équilibre territorial eu égard aux éléments cités de façon liminaire concernant notamment la pauvreté sur notre région ;
- les réponses à apporter aux attentes de la jeunesse qui, nous le réaffirmons, paie un lourd tribu

dans le contexte socio-économique actuel ;

- L'indispensable revitalisation de la démocratie locale et participative.

Pour la CGT, la Bretagne, comme nombre de régions, doit surtout réinterroger son modèle de développement économique assis pour une large part sur un modèle agro-industriel productiviste faisant la part belle aux énergies fossiles au détriment de la biodiversité. Si le travail a un prix, le capital a un coût, et celui-ci devient de plus en plus insupportable pour des millions de femmes et d'hommes dans ce pays ! Les possibilités existent pour redynamiser des secteurs entiers de l'économie et notamment autour de la nécessaire réindustrialisation de nos territoires ; Le CESER a d'ailleurs été à de nombreuses reprises force de proposition sur le sujet. Cela doit aussi s'accompagner de la prise en compte des besoins énergétiques, de transports mais aussi de logements et des moyens de santé et d'éducation, bref des services publics historiques qui ont contribué à l'essor socio-économique de nos territoires.

La CGT rappelle à nouveau que la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, sont des questions reprises dans l'avis du CESER concernant la Breizh COP. Répondre aux défis sociétaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés exigeant de reborder la façon dont se crée la richesse produite et évidemment la manière dont elle est répartie : la CGT se tient prête à en débattre !

Achats responsables : la Bretagne continue d'agir ! Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028

Intervention de Stéphane KERGOURLAY



La CGT votera cet avis mais tient à attirer l'attention de nos collègues du CESER et de l'exécutif régional sur l'objectif 3 :

La CGT ne peut pas se féliciter "de l'atteinte et de la reconduction des objectifs en faveur de l'égalité femme-homme (100 %, objectif atteint en 2025)" selon l'avis, formulé par le document Achats responsable par "pourcentage de contrats comportant une clause en faveur de la prise en compte de l'égalité femme/ homme par les titulaires de contrats".

La CGT rappelle que la Constitution du 13 octobre 1946, première Constitution Républicaine à avoir été soumise au suffrage universel réel incluant la levée d'interdiction de vote liée au sexe féminin, stipule enfin en son alinéa 3 :

"la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme".

Malgré cette constitutionnalisation de l'égalité femme-homme, il faut attendre le 22 décembre 1972 pour qu'une loi explicite l'égalité femme-homme en

matière de rémunération.

Les derniers chiffres de l'INSEE en Bretagne (INSEE Bretagne dossier 7) montrent qu'à temps de travail égal, les femmes gagnent 15 % de moins que les hommes et que le temps partiel féminin, souvent subi, y est plus répandu que dans le reste de la France.

L'État républicain refuse de s'attaquer à la non application sciemment organi-

sée de la loi de 1972, se contentant de dénier de faibles moyens au recueil d'un index constatant la non application de la loi dans 98 % des cas, pour les répondants, sachant que 28 % des soumis à déclaration ne daignent même pas le faire. La CGT et d'autres organisations syndicales ont par ailleurs fait remarquer que cet index considère une différence de rémunération entre femmes et

hommes de 5 % comme une égalité ! Même en science-fiction, la CGT n'imagine pas que la différenciation souhaitée par une majorité de groupes du Conseil Régional se traduise par une négation, voire un affaiblissement du principe d'égalité femmes-hommes. Aussi, la CGT appelle le Conseil Régional à mettre en place une réelle clause d'égalité salariale et professionnelle femmes-hommes dans

ses contrats pour être efficace dans une politique progressiste régionale d'égalité réelle entre femmes et hommes, 80 ans après le référendum de 1946. La DREETS publie que 2 % des entreprises ont un index de 100, donc il existe un respect de la loi de 1972 par des interlocuteurs des achats du Conseil régional.

Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire

Intervention de Michel FRANCOMME



S'agissant des fermetures de formations, comme évoquées dans la partie 2 du présent avis sur le dossier du Conseil régional «carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire», le CESER redemande pour la troisième année consécutive depuis décembre 2023 «à ce qu'il y ait des informations et de la concertation en amont, ainsi que de la transparence quant aux arbitrages réalisés par le Rectorat et la Région en fin de processus», et rappelle de nouveau qu'«il aurait souhaité que les mesures qui consistent en des fermetures soient accompagnées d'un minimum d'explications».

Force est de constater que nos requêtes ne trouvent aucun écho dans les instances en charge de discuter de ce sujet. Lieux pourtant démocratiques au nom du quadripartisme, comme on aime à nous le rappeler régulièrement, façon «méthode Coué», mais qui ne sont en vérité que des chambres d'enregistrement où transpire l'hypocrisie des décisions d'un entresoi de convenances sociales. Ce ne sont en fait que connivences bilatérales assumées en toute discréction versus un consensus quadripartite fantasmé et bafoué au grand jour. La lutte des classes illustrée, en somme !

En effet, que penser du non-partage de l'analyse CGT, experte de terrain pourtant clairvoyante et argumentée dans l'intérêt des questions soulevées par les enjeux socio-économiques dans les territoires touchés par des

fermetures de formations professionnelles pour peser dans l'arbitrage final. Surtout, quand on apprend a posteriori que ces dites décisions, et sans consultations préalables des établissements visés, comme les lycées publics Dupuy de Lôme et Jules Lesven à Brest, Bréquigny à Rennes, Henri Avril à Lamballe, et de l'Elorn à Landerneau, voire des personnels concernés, ont déjà été prises en amont des réunions plénières régionales et académiques, plusieurs jours avant la communication du projet de fermetures à ses propres membres !

Aussi, le prétendu dialogue social ne se résume finalement qu'à recueillir l'avis, ou plutôt l'expression par vote interposé, des organisations syndicales, aussi appelées partenaires sociaux dans la langue du pouvoir étatique, mais sans jamais leur accorder une écoute reconnaissante à hauteur de leur légitimité représentative, rappelant ainsi que le tango politique mené de concert par la Région et l'État, au rythme des contraintes budgétaires, ne se danse toujours qu'à deux !

Alors dans une logique orwellienne, où une ouverture vaut une fermeture, «ça oblige» les décideurs. Puisqu'à partir de leurs indicateurs faussés et orientés, ils manipulent, sans état d'âmes, une carte des formations élargie nouvellement aux métiers de l'agriculture qui de fait grève un peu plus une enveloppe budgétaire contrainte et drastique, aux dépends du bien vivre ensemble de nos

concitoyen.nes.

Car, que répondre aux besoins des populations rurales et urbaines, jeunes et plus âgé.es, des salariés en réinsertion professionnelle, travailleurs et travailleuses en situation de handicap, de façon équitable et constructive quand nos responsables politiques s'autorisent de telles libertés dans l'exécution de leurs missions ?

La CGT ne peut concevoir qu'une politique nationale «du en même temps», qui ne ruisselle exclusivement que sur les trop bien lotis, puisse être déclinée aussi en Bretagne en oubliant les plus démunis. Car, dans notre région, historiquement duale, où coexistent les réseaux d'enseignements publics et privés, la cohabitation ne sera possible qu'à l'issue d'un plan de nationalisation pour une École républicaine, gratuite et laïque.

C'est pourquoi, en attendant un paritarisme de faits partagés et d'actions réfléchies collectivement au sein des instances où doit prévaloir une gouvernance loyale, la CGT continuera de tenir sa place et de jouer son rôle dans les agoras séculières bretonnes afin de garantir qu'aucune dérive idéologiquement totalitaire, dans un avenir plus ou moins proche, ne puisse entacher notre démocratie de façon irréversible.

À bon entendeur...merci de votre attention !

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER